

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cession des activités de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

Le Tribunal des Activités Économiques a rendu sa décision

Paris, le 20 octobre 2026. Le Tribunal des activités économiques a rendu ce jour sa décision et arrête ainsi le plan de cession des activités de la Fondation. **46 établissements seront repris par 10 repreneurs, avec une entrée en jouissance le 20 novembre 2026. Faute de repreneurs, 17 structures fermeront au plus tard le 19 novembre.**

Les établissements suivants seront repris par les organisation suivantes :

ACTIVITE	ETABLISSEMENT	REPRENEUR
SANITAIRE	Hospitalisation A Domicile	GCS : Fondation Hôpital Saint-Joseph Fondation Santé Service Association Hôpital Saint-Camille VYV 3
	Pharmacie à Usage Intérieur	
	Hôpital Mère Enfant	
	Centre de Santé Sexuelle	
	Centre de Santé Saint Vincent de Paul	Fondation Hôpital Saint-Joseph
PETITE ENFANCE	Crèche collective Clavel	Association Premiers Pas Pour l'Enfance
	Crèche collective Hippocampe	
	Crèche collective Père Lachaise	
	Crèche collective La Villa Vauvenargues	
	Crèche collective Louise Jäy	
	Crèche collective Agapanthe	
	Crèche collective L'Ombelle	
	Crèche collective La Môme	
	Crèche collective Sainte-Amélie	
	Crèche collective Providence	
	Crèche collective Grand Jardin	
	Crèche collective Kirigami	
	Crèche collective Fuligule	
	Crèche collective Aquarelles	
	Crèche collective Club 3zans	
	Crèche collective Ballon rouge	
	Crèche collective Galatée	
	Halte Garderie Plein Air Champ de Mars	
	Halte Garderie Plein Air Jardin du Luxembourg	
	Halte Garderie Plein Air La Kalabane	
	PMI Croix Saint-Simon	
	Crèche collective Capitaine Marchal	Ville de Paris
FORMATION & RECHERCHE	IFSI Paris	Université Clariane
	IFPS	
	IFIP / IFAP	
	IFTS	
	DFC	
	CFA	
PERSONNES AGEES PERSONNES HANDICAPEES	CAJ Miribel	Fondation Léopold Bellan
	CAJ L'Etimoie	
	CAJ Laroque	
	SAMSAH	
	SSIAD 75	
	SSIAD 92	Fondation Santé Service
	EHPAD Saint Vincent de Paul	Habitat et Humanisme Soins
	CAJ Saint Vincent de Paul + plateforme de répit EHPAD Antoine de Saint-Exupéry	
PROTECTION DE L'ENFANCE	Centre Parental	Fondation Diaconesses de Reuilly
ADDICTOLOGIE	CSAPA Horizons	Association Addictions France
FIN DE VIE	Centre National Soins Palliatifs Fin de Vie	Fondation Diaconesses de Reuilly

La Fondation est soulagée de savoir que ce jugement est en phase avec ses recommandations portées le 29 septembre lors de l'audience au Tribunal des activités économiques. Ces acteurs désignés par le Tribunal partagent et sauront préserver nos valeurs fondamentales : la primauté de la personne, le bien commun, l'intérêt général et un modèle de soins à but non lucratif.

Faute de repreneurs, les 17 établissements suivants se verront contraints de fermer :

- La PMI Charonne
- La PMI Clavel
- La Crèche collective La Fée Tiphaine
- La Crèche collective La souris verte
- La Crèche collective Tambour & Trompette
- La Crèche collective Les petits Gailhard
- Le LAEP Coquelicot
- Le LAEP Graine de familles
- Le Relais Petite Enfance
- Les 6 crèches familiales rattachées aux établissements Beaugrenelle, Clavel, La Villa Vauvenargues, Sainte-Amélie, Estrelia, L'Ombelle.
- Le SAAD Amicalement Vôtre
- Le Centre de Santé médical et Dentaire Clavel

Jusqu'au 19 novembre 23h59, la Fondation reste l'employeur de ses salariés et responsable de l'accompagnement des patients, des personnes accueillies, des enfants et de leurs familles, des résidents, des étudiants. L'entrée en jouissance des repreneurs sera effective le 20 novembre 2026.

Les salariés des 17 structures qui fermeront progressivement d'ici le 19 novembre ainsi que ceux dont les postes ne sont pas repris par les futurs repreneurs bénéficieront d'un licenciement économique dans le cadre d'un Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Le nombre de salariés licenciés devrait s'élever à environ 450 personnes.

« La décision du Tribunal des activités économiques marque une étape particulièrement éprouvante car elle marque l'approche progressive de la fin de notre Fondation. Cependant, elle apporte une forme de soulagement : les repreneurs désignés sont des acteurs de confiance qui partagent nos valeurs fondamentales. Leur choix permet d'éviter un démantèlement total, d'assurer une continuité de la qualité des soins et de préserver l'esprit et la mission qui animent notre Fondation depuis 120 ans. Mais ce jugement acte également la dure réalité de la fermeture de 17 de nos établissements d'ici le 19 novembre prochain. Mes pensées vont aux enfants, patients, personnes en situation de handicap ou de précarité et à leurs familles, ainsi qu'à l'ensemble des salariés concernés par un licenciement économique. Je mesure pleinement la douleur de cette situation pour chacun d'entre eux. Je souhaite exprimer toute ma gratitude à l'ensemble des collaborateurs qui ont traversé cette épreuve avec un courage et une résilience remarquable. Grâce à leur engagement sans faille et à leur professionnalisme, la qualité de l'accompagnement des personnes vulnérables a été préservée jusqu'au bout. » Nathalie d'Asaro Biondo, Présidente de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.

Contacts Presse :

Emmanuelle SOUBLIN, Directrice générale adjointe : 06 10 81 27 63
Evelyne WEYMANN, Responsable communication : 06 62 74 77 26